

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DELIBERATION N°12

Objet : Approbation du compte administratif 2010 et du compte de gestion du budget de la commune

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le résultat du Compte Administratif 2010 du budget de la commune et du compte de Gestion de M. Le Trésorier fait apparaître le résultat comme suit :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévision Budgétaires totales	2 585 706,73	2 277 047,56	4 862 754,29
Titres de recettes émis	1 108 000,74	2 232 582,13	3 340 582,87
Réductions de titres	0,00	895,50	896,50
RECETTES NETTES	1 108 000,74	2 231 685,63	3 339 686,37

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
DEPENSES			
Autorisations Budgétaires totales	2 585 706,73	2 277 047,56	4 862 754,29
Mandats Emis	1 426 911,06	1 526 360,08	2 953 271,14
Annulations de mandats	0.00	0.00	0.00
DEPENSES NETTES	1 426 911,06	1 526 360,08	2 953 271,14
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		705 325,55	386 415,23
Déficit	318 910,32		

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET				
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2009	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2010	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2010
INVESTISSEMENT	-223 819,07	0.00	- 318 910,32	- 542 729,39
FONCTIONNEMENT	629 020,41	587 932,85	705 325,55	746 413,11
TOTAL	405 201,34	587 932,85	386 415,23	203 683,72

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion de Monsieur Le Trésorier de l'année 2010.

DELIBERATION N°13

Objet : Approbation du compte administratif 2010 et du compte de gestion du budget du service de l'eau potable et de l'assainissement

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le résultat du Compte Administratif 2010 du budget du service de l'eau potable et de l'assainissement et du compte de Gestion de M. Le Trésorier fait apparaître le résultat comme suit :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévision Budgétaires totales	361 967,16	116 831,36	478 798,52
Titres de recettes émis	165 690,80	87 608,87	253 299,67
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
RECETTES NETTES	165 690,80	87 608,87	253 299,67

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
DEPENSES			
Autorisations Budgétaires totales	361 967,16	116 831,36	478 798,52
Mandats Emis	168 828,78	52 472,32	221 301,10
Annulations de mandats	0.00	0.00	0.00
DEPENSES NETTES	168 828,78	52 472,32	221 301,10
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		35 136,55	31 998,57
Déficit	3 137,98		

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET				
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2009	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2010	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2010
INVESTISSEMENT	-139 868,16	0.00	-3 137,98	- 143 006,14
FONCTIONNEMENT	104 790.80	104 790,80	35 136,55	35 136,55
TOTAL	-35 077,36	104 790,80	31 998,57	-107 869,59

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion de Monsieur Le Trésorier de l'année 2010.

DELIBERATION N° 14

Objet : Approbation du compte administratif 2010 et du compte de gestion du budget de la régie des transports

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le résultat du Compte Administratif 2010 du budget de la régie des transports et du compte de Gestion de M. Le Trésorier fait apparaître le résultat comme suit :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévision Budgétaires totales	0,00	9 514,51	9 514,51
Titres de recettes émis	0,00	2 532,88	2 532,88
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
RECETTES NETTES	0,00	2 532,88	2 532,88

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
DEPENSES			
Autorisations Budgétaires totales	0,00	9 514,51	9 514,51
Mandats Emis	0,00	3 581,24	3 581,24
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
DEPENSES NETTES	0,00	3 581,24	3 581,24
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	0,00		
Déficit	0,00	1 048,36	1 048,36

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET				
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2009	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2010	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2010
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	6 514,51	0,00	-1 048,36	5 466,15
TOTAL	6 514,51	0,00	-1 048,36	5 466,15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion de Monsieur Le Trésorier de l'année 2010 pour le service de la Régie des Transports.

DELIBERATION N° 15

Objet : Affectation des résultats au budget 2011 de la commune

Au vu du Compte Administratif et du Compte de Gestion de M. Le Trésorier de l'année 2010, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

Article D001 : reports déficit d'investissement : - 542 729,39 €

Et d'affecter l'excédent de fonctionnement 2010

A la section d'investissement - compte 1068, soit : 746 413,11 €

DELIBERATION N° 16

Objet : Affectation des résultats au budget 2011 du service de l'eau potable et de l'assainissement

Au vu du Compte Administratif et du Compte de Gestion de M. Le Trésorier de l'année 2010, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

Article D001 : reports déficit d'investissement : - 143 006,14 €

Et d'affecter l'excédent de fonctionnement 2010

A la section d'investissement - compte 1068, soit : 35 136,55 €

DELIBERATION N° 17

Objet : Affectation des résultats au budget 2011 du service de la Régie des Transports

Au vu du Compte Administratif et du Compte de Gestion de M. Le Trésorier de l'année 2010, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

Article R 002 : Excédent antérieur reporté de fonctionnement : 5 466,15 €

DELIBERATION N° 18

Objet : VOTE DES TAXES

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le taux des quatre taxes directes locales n'a pas été revalorisé depuis 2008.

En lieu et place de l'ancienne Taxe Professionnelle supprimée en 2010, une nouvelle fiscalité a été créée par l'Etat ; les communes ayant notamment voté en 2010 un « taux relais » qui sert aujourd'hui de base de calcul à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Dès cette année, cette nouvelle contribution est perçue directement par la commune.

Monsieur le Maire précise également que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, la taxe d'habitation, auparavant partagée entre les départements et les communes, est désormais perçue exclusivement par les communes et les EPCI à compter du 1^{er} janvier 2011. De même, à compter des impositions 2011, la région et le département ne perçoivent plus la taxe foncière sur les propriétés non bâties, celle-ci est transférée aux communes et EPCI.

Il est important de préciser qu'il ne s'agit là que d'une modification du mode de répartition du produit de la TH et de la TFNB, et que ce transfert ne modifie en rien la charge fiscale globale sur les ménages.

Au vue de l'équilibre financier de la commune et face à la conjoncture actuelle, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de ne pas augmenter les taux de la TH, TFB, TFNB et CFE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver le taux des 4 taxes locales comme suit pour l'année 2011 :

- Taxe d'habitation : 13.12 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 17,96 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 80.26 %
- CFE : 24.36 %

DELIBERATION N°19

Objet : SUBVENTIONS 2011

Monsieur le Maire énonce à l'assemblée les propositions de versement de subventions aux associations et aux écoles au titre de l'année 2011 :

Compte 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations

Association « Les Amis de l'Orgue » :	600 €
Club des Aînés :	1 000 €
Tai Jitsu Contact Club :	500 €
Association Imag'In :	1 800 €
Judo-club du canton de Tallard :	950 €
La Geste des Terres Hautes :	2 000 €
Groupe Folklorique « La Taïole » :	1 700 €
Association chorale « Les Chœurs du Château » :	1 000 €

Les Pétanqueurs de la Durance :	
(600 € plus 300 € pour le concours de la fête de Tallard	900 €
Association de Gymnastique Volontaire du Val Durance :	300 €
Association culturelle « Son et Lumière » :	3 000 €
Association « Les Petits Loups »	200 €
Association Sportive Football	2 500 €
Auto Sport Alpes Val de Durance :	2 500 €
Union Cycliste du Pays Gapençais	
(sous réserve du déroulement du Grand Prix de Tallard)	1 500 €
A.N.E.R.N.	150 €
A.C.C.A. de Tallard	900 €

Association LUD'OSCAR	250 €
Association « Les Coquins d'Abord »	73 000 €

Compte 657361 – Caisse des Ecoles

Coopérative école Saint-Exupéry :	4 200 €
Ecole Ste Agnès – Convention forfait communal	37 000 €

Compte 657362 - Subvention de fonctionnement :

CCAS	7 375 €
------	---------

Compte 65738 Subvention de fonctionnement :

Service Eau et Assainissement :	72 560 €
---------------------------------	----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, la proposition des subventions pour l'année 2011 comme énoncées ci-dessus.

DELIBERATION N°20

Objet : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de verser une indemnité de conseils pour l'année 2010 à Monsieur Le Trésorier suivant le décompte établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Cette indemnité de l'année 2010 s'élève à : 607,36 €uros Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le versement de cette indemnité de conseil à Monsieur Le Trésorier

DELIBERATION N°21

Objet : Opération façades toitures : attribution des aides financières

Le 10 Février 2011, la commission d'attribution des aides « façades-toitures » s'est réunie pour examiner les demandes en cours.

Lors de cette dernière commission d'attribution des aides, trois dossiers ont été validés.

- **Mme BLANC Blanche 14 rue du Barry :**

Réfection de la toiture.

La subvention accordée est de 1 302 €

- **M. SCACCIANOCE Antonino 3 rue Portes Molines**

Réfection des enduits de façade et enduits de finition.

La subvention accordée est de 2 000 €

- **SCI La Quiétude d'Alamo représentée par M. JANIN Gérard 3 Rue Sous Rue**

Réfection de la toiture.

La subvention accordée est de 756 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la proposition de la commission, et charge Monsieur Daniel BOREL, Premier Adjoint, de signer tout document ainsi que d'effectuer toute démarche se rapportant à cette opération et à ces décisions.

DELIBERATION N°22

Objet : Opération Solaire - Bois : attribution des aides financières

Le 10 Février 2011, la commission d'attribution des aides « Solaire - Bois » s'est réunie pour examiner les demandes en cours.

Lors de cette dernière commission d'attribution des aides, un dossier a été validé.

- **M. FRANCOIS Roland Les Boulongeons :**

Installation d'un chauffe-eau solaire individuel avec intégration en toiture.

La subvention accordée est de 703 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la proposition de la commission, et charge Monsieur Daniel BOREL, Premier Adjoint, de signer tout document ainsi que d'effectuer toute démarche se rapportant à cette opération et à ces décisions.

DELIBERATION N°23

Objet : CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AU SIVU POUR LE RETABLISSEMENT DE LA VOIE COMMUNALE DES BLACHES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la future zone d'activités économiques, porté par le SIVU de l'Aéropole de Gap-Tallard, prévoyant notamment la création d'un carrefour giratoire sur la RN 85 à l'intersection avec la RD 119.

Outre le fait que ledit giratoire doit assurer la desserte de la future zone d'activités, il doit également permettre de supprimer le carrefour dit du Petit Collet, lequel est particulièrement accidentogène.

Dans le cadre de ce nouveau schéma de circulation, il sera nécessaire de procéder au rétablissement de la voie communale desservant le quartier des Blâches, depuis le nouveau giratoire.

Pour une meilleure coordination des procédures et des travaux, il est opportun que la commune puisse déléguer au SIVU la maîtrise d'ouvrage des travaux de rétablissement de la voie communale.

Pour ce faire, une convention de coordination de maîtrise d'ouvrage définissant les modalités administratives, techniques et financières de l'opération, doit être signée entre le SIVU de l'Aéropole Gap-Tallard et la commune de Tallard.

Après lecture du projet de convention, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Monsieur

Daniel BOREL, en sa qualité de 1^{er} Adjoint, à procéder à la signature de la convention de coordination de maîtrise d'ouvrage.

DELIBERATION N°24

Objet : SOLLICITATION DE L'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET ZAE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la future zone d'activités économiques, porté par le SIVU de l'Aéropole de Gap-Tallard.

Dans le cadre de cette opération d'aménagement, et conformément à la réglementation applicable en la matière, le SIVU a déposé auprès des services de l'Etat un dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement.

Par arrêté préfectoral N° 2011-61-3, du 2 mars 2011, ledit dossier a été soumis à enquête publique, du lundi 28 mars 2011 au vendredi 15 avril 2011 inclus.

Dans le cadre de cette procédure, le Conseil Municipal doit notamment émettre un avis sur le projet objet de l'enquête, lequel avis sera transmis au commissaire enquêteur.

Après avoir rappelé les retombées économiques et sociales attendues de la création de cette zone d'activités sur la commune, ayant également rappelé les nombreuses études techniques et les démarches administratives déjà réalisées dans le cadre de ce dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet.

DELIBERATION N°25

Objet : CONVENTION POUR LA DEFINITION DES MESURES COMPENSATOIRES LIEES AU DEFRIchement DES EMPRISES DE LA ZAE DE L'AEROPOLE DE GAP-TALLARD

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la future zone d'activités économiques, porté par le SIVU de l'Aéropole de Gap-Tallard.

Dans le cadre de cette opération d'aménagement, le SIVU, conformément à la réglementation applicable en la matière, a déposé auprès des services de la Direction Départementale des Territoires, une demande d'autorisation de défrichement de parcelles d'une superficie totale de 11 300 m².

Afin de minimiser les incidences environnementales de ce défrichement, des mesures compensatoires adaptées doivent être définies.

Au titre de ces mesures, et conformément au code forestier, il est notamment prévu la conservation de certains espaces boisés ainsi que la plantation de haies champêtres diversifiées.

Une opération sylvicole complémentaire sera également mise en œuvre dans le cadre du plan d'aménagement des forêts communales, sur le secteur du parc de La Garenne, à proximité du château de Tallard, sur une surface de 0.6 h

Après avoir pris connaissance du projet de convention tripartite précisant la nature et les modalités de mise en œuvre de ces mesures compensatoires, le Conseil Municipal doit autoriser la signature de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur Daniel BOREL, premier adjoint au Maire, à procéder à la signature de la convention tripartite entre l'Etat, le SIVU de Gap Tallard et la commune.

DELIBERATION N°26

Objet : CONVENTION POUR LA NATATION SCOLAIRE DE L'ANNEE 2010-2011

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette met en place depuis 2004 un programme de natation scolaire en partenariat avec l'Education Nationale et la commune de Tallard.

Dans le cadre de cette coopération, la commune de Tallard met à disposition sa piscine municipale et ses dépendances, ainsi qu'un maître nageur sauveteur diplômé chargé de la surveillance du bassin pendant les séances.

Afin d'organiser et planifier cette activité de natation pour l'année scolaire 2010-2011, des conventions doivent être signées.

De plus, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le collège de Tallard bénéficie, pour l'année scolaire 2010-2011, des créneaux d'utilisation de la piscine municipale pour la pratique de la natation.

Le collège débutera l'activité de natation à compter du vendredi 10 juin 2011 jusqu'au 1^{er} juillet 2011, chaque vendredi matin.

Afin d'organiser et préciser les conditions d'accueil des élèves du collège de Tallard à l'occasion de ces séances de natation, il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention.

Après lecture des projets de conventions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les conventions et autorise Monsieur le Maire à procéder à leur signature.

DELIBERATION N°27

Objet : VALIDATION DU MARCHE « ETUDE ARCHEOLOGIQUE ET ARCHITECTURALE COMPLEMENTAIRE DES ELEVATIONS DU SECTEUR ORIENTAL DU CHATEAU DE TALLARD »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de restauration de la salle basse du château. Il précise que M. TRUBERT, architecte en chef des monuments historiques, a été mandaté par la commune pour élaboration du Projet Architectural et Technique correspondant à cette opération.

Concomitamment à l'élaboration du PAT, et sur prescription de la DRAC Paca, une étude archéologique et architecturale complémentaire des élévations du secteur oriental de l'édifice, doit être réalisée.

Ce travail doit en effet permettre de valider ou d'orienter les options retenues pour l'aménagement de la salle basse, entre les parties ruinées de l'ancien logis et celles bâties des salles hautes et basses de l'aile des gardes.

En vue de la réalisation de cette étude, la commune a lancé une consultation en vue de sélectionner un prestataire, sur la base d'un cahier des charges proposé par la DRAC Paca. Dans le cadre de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le mardi 26 avril 2011, a proposé de retenir l'offre de Mme Claude PRIBETICH AZNAR, architecte du patrimoine, archéologue et documentaliste.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, et de confier le marché à Mme PRIBETICH AZNAR, pour un montant de 28 930 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1/ valide la décision de la commission d'appel d'offres,

2/ autorise Monsieur Le Maire à signer le marché correspondant, sur la base des montants indiqués précédemment,

DELIBERATION N°28

Objet : Demande de subvention « Aménagement et sécurisation du chemin du Pigeonnier au titres du Fonds des Amendes de Police

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux destinés à aménager et sécuriser le carrefour dit du Pigeonnier, au droit de la RD 46, en proximité immédiate avec le centre médical La Durance.

Il précise que les travaux en question consisteront notamment à implanter un système de feux tricolores sur le chemin communal, en bordure de la voirie départementale.

Pour la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer auprès des services du Conseil Général, un dossier de demande de subvention au titre des fonds d'amende de police, sur la base du plan de financement suivant :

Conseil Général (50 %)	15 519.12 €
Commune (50 %)	15 519.13 €
MONTANT H.T	31 038.25 €
T.V.A. 19.6 %	<u>6 083.49 €</u>
MONTANT T.T.C	37 121.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1/ valide l'opération de sécurisation sus visée,

2/ autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Département selon le plan de financement sus visé,

3/ autorise plus généralement Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte nécessaire au suivi et à la réalisation du dossier.

DELIBERATION N° 29

Objet : Demande de subvention à LA DRAC : Réalisation d'une étude archéologique et architecturale complémentaire des élévations du secteur oriental du château de Tallard

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité pour la commune, de faire procéder à une étude archéologique et architecturale des élévations du secteur oriental du château de Tallard.

Il précise que cette étude sera conduite en partenariat avec les services de la DRAC Paca, et qu'elle doit permettre de valider ou d'orienter les options retenues pour l'aménagement de la salle basse, entre les parties ruinées de l'ancien logis et celles bâties des salles hautes et basses de l'aile des gardes.

Préalablement à la réalisation de cette étude, dont le coût est estimé à 29 000 €uros HT, Monsieur le Maire propose de solliciter le soutien financier du département et de l'Etat, selon le plan de financement suivant :

Conseil Général 05 (35%)	10 150 €
Etat (DRAC) (45%)	13 000 €
Commune (20%)	<u>5 850 €</u>
TOTAL HT	29 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1/ autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Général des Hautes Alpes et de l'Etat (DRAC) selon le plan de financement précédemment exposé,

3/ autorise plus généralement Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte nécessaire au suivi et à la réalisation du dossier.

DELIBERATION N° 30

Objet : CREATION POSTES SAISONNIERS ANNEE 2011

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que pour le bon déroulement de la saison touristique, il convient d'employer du personnel pour assurer la gestion, la surveillance de la piscine et l'accueil du public au complexe sportif et touristique, ainsi que pour assurer l'accueil et les visites du château. Il est proposé la création des postes suivant les critères ci-après :

Un Maître Nageur Sauveteur du 24 mai 2011 au 1^{er} juillet 2011 dans le cadre de la natation scolaire suivant le planning ci-joint, et du 02 juillet 2011 au 31 août 2011, pour le stade nautique, du lundi au jeudi pour une durée hebdomadaire de 36 Heures, plus les samedis et dimanches des 12, 19, et 26 juin 2011.

Ce maître nageur sauveteur sera rémunéré sur la base de 13 € brut de l'heure. Une indemnité mensuelle de congés payés de 10 % sur le salaire brut lui sera versée mensuellement.

Un Maître Nageur Sauveteur du 02 juillet 2011 au 31 août 2011, pour le stade nautique, du vendredi au dimanche pour une durée hebdomadaire de 27 Heures.

Ce maître nageur sauveteur sera rémunéré sur la base de 13 € brut de l'heure. Une indemnité mensuelle de congés payés de 10 % sur le salaire brut lui sera versée mensuellement.

Quatre postes d'agent d'accueil pour la piscine du 02 juillet 2011 au 31 août 2011, du lundi au jeudi, ou du vendredi au dimanche, de 11 H 00 à 19 H 30. Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut : 297 – indice majoré : 295. Ils percevront une indemnité mensuelle de congés payés au taux légal soit 10 % du salaire brut.

Un animateur responsable d'accueil et d'animation à temps complet pour 35 heures hebdomadaires pour l'accueil et l'entretien du camping, la gestion du snack et des réservations des cours de tennis du 16 mai 2011 au 16 septembre 2011. Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut : 483 – Indice majoré : 418. Il percevra une indemnité mensuelle de congés payés au taux légal soit 10 % du salaire brut. Une prime exceptionnelle lui sera versée en septembre en fonction du travail fourni durant la saison.

Deux agents d'entretien au camping à temps non complet du 02 juillet 2011 au 31 août 2011 du lundi au dimanche, de 6 heures à 8 heures pour le nettoyage des sanitaires et douches. Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut : 297 – indice majoré : 295. Ils percevront une indemnité mensuelle de congés payés au taux légal soit 10 % du salaire brut

Un poste d'agent d'accueil et d'animation à temps complet pour 35 heures hebdomadaires pour le complexe sportif du 16 mai 2011 au 16 septembre 2011. Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut : 297 – Indice majoré : 295. Il percevra une indemnité mensuelle de congés payés au taux légal soit 10 % du salaire brut. Une prime exceptionnelle lui sera versée en septembre en fonction du travail fourni durant la saison.

Un poste d'agent des services techniques à temps complet pour 35 heures hebdomadaires du 1^{er} juin 2011 au 31 août 2011. Cet agent travaillera du lundi au vendredi et sera rémunéré sur la base de l'indice brut : 297 – indice majoré : 295. Il percevra une indemnité mensuelle de congés payés au taux légal soit 10 % du salaire brut.

Un poste d'agent des services techniques à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 21 heures du 01 juillet 2011 au 31 août 2011. Cet agent travaillera les lundis, vendredis et samedis et sera rémunéré sur la base de l'indice brut : 297–

Majoré 295. Il percevra une indemnité mensuelle de congés payés au taux légal soit 10 % du salaire brut.

Un poste d'agent des services techniques à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 31 H 30 du 02 août 2011 au 19 août 2011. Cet agent travaillera du mardi au vendredi et sera rémunéré sur la base de l'indice brut : 297 – Majoré 295. Il percevra une indemnité mensuelle de congés payés au taux légal soit 10 % du salaire brut.

Un guide de pays : du 01 juillet 2011 au 13 septembre 2011, du dimanche au mardi de 10 H 15 à 12 H 45 et de 13 H 45 à 18 H 15.

Le guide de pays sera rémunéré sur la base de 110 % du SMIC. Il bénéficiera de l'indemnité de congés payés égale à 10 % du salaire brut.

Quatre agents d'accueil :

1) du 1^{er} juillet 2011 au 31 juillet 2011 inclus
du jeudi au dimanche de 11 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 30 à 18 H 00

2) du 4 juillet 2011 au 27 juillet 2011 inclus
du lundi au mercredi de 11 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 30 à 18 H 00

3) du 04 août 2011 au 28 août 2011 inclus
du jeudi au dimanche de 11 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 30 à 18 H 00

4) du 1^{er} août 2011 au 31 août 2011 inclus
du lundi au mercredi de 11 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 30 à 18 H 00

Ces agents d'accueil pour le château seront rémunérés sur la base de l'indice brut : 297 - Indice majoré : 295 Ils percevront l'indemnité de congés payés égale à 10 % du salaire brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de création de postes de saisonniers pour l'année 2011.

LE MAIRE,

Jean-Michel ARNAUD